

sent pas, parce qu'il leur manque un brevet d'apprentissage? est-il juste s'ils ont l'industrie de gagner leur vie qu'on les en empêche sous le nom de V. M. elle qui est le pere commun de ses Sujets, & qui est obligée de les prendre en sa protection.

Je croirois donc que quand elle feroit une Ordonnance, par laquelle elle supprimeroit tous les reglemens faits jusques ici à cet égard, elle n'en feroit pas plus mal. Elle y trouveroit même son compte si elle vouloit reduire cela à l'avenir à prendre des lettres pour lesquelles on lui payeroit une somme modique. Car la quantité de ceux qui se presenteroient pour en avoir, suppleroit au bon marché qu'elle leur feroit. Ses peuples d'ailleurs lui en auroient obligation, puisque ce qu'ils payeroient leur seroit bier moins à charge que ce qu'on leur fait faire, avant que de pouvoir tenir boutique.

La Librairie de Campagne a besoin sur tout que V. M. lui donne d'autres reglemens. Car elle se trouve sujette à l'inquisition des Libraires de Paris, qui, par le moyen des privileges qu'ils obtiennent en Chancellerie, tiennent tous les autres du Royaume dans une telle dépendance, qu'il faut qu'ils meurent de faim ou qu'ils hazardent de se perdre. Si V. M. veut avoir pitié d'eux il faut qu'elle reduise ses privileges à la seule Ville de Paris, & qu'il soit permis aux autres de contrefaire leurs sortes. Paris tout seul vaut mieux que le reste du